

94/2025/AT

LIVAROT-PAYS D'AUGE
Terres de dynamisme



COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AUQUAINVILLE
MAIRIE D'AUQUAINVILLE
14140 LIVAROT PAYS D'AUGE

ARRÊTÉ DE CIRCULATION – CHEMIN DU LIEU PETIT

Le Maire Délégué d'AUQUAINVILLE

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de l'entreprise DARDINIER DÉMÉNAGEMENT pour le stationnement d'un camion, au 359 chemin du Lieu Petit,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation.

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera réduite dans le Chemin du Lieu Petit, du lundi 2 juin après-midi au mardi 3 juin 2025 à 17H, pour permettre le déchargement du camion de l'entreprise DARDINIER au 359 Chemin du Lieu Petit

Article 2 : Les dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place par l'entreprise DARDINIER DÉMÉNAGEMENT, aux extrémités du chantier.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché. L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Livarot.

Fait à Auquainville le 23 mai 2025

Le Maire Délégué

Philippe SOETAERT

